



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216802249-20151214-536-2015DELIB-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2015

Publication : 15/12/2015

CERTIFIÉ CONFORME
acte exécutoire
le 16 décembre 2015
Le Maire

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 décembre 2015

45 conseillers présents (55 en exercice / 5 procurations)

MODIFICATION DE L'ALIGNEMENT ET CLASSEMENT PLACE DE LA PAIX (parcelle n° 139 section KE) (415/3.5/536)

L'alignement de rue actuel au droit du 8 place de la Paix (parcelle n° 139 section KE) correspond à l'alignement approuvé de rue en date du 17 février 1997. Par délibération du 1^{er} février 2010, la Ville de Mulhouse a décidé de mettre en œuvre un projet d'aménagement dénommé « Mulhouse Grand Centre ».

La parcelle n° 139 section KE constitue un bien de retour et doit être intégrée au domaine public.

Par conséquent, il est proposé de modifier l'alignement et de classer au domaine public 63m² de terrain appartenant à la Ville de Mulhouse, conformément au projet d'aménagement « Mulhouse Grand Centre ».

Conformément à la législation en vigueur, le plan d'alignement a été soumis à une enquête publique prescrite par un arrêté du Maire du 20 juillet 2015.

Au cours de cette enquête, qui a eu lieu du 07 septembre au 25 septembre 2015 inclus, aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête.

En conclusion, le commissaire enquêteur a émis, le 28 septembre 2015, un avis favorable au projet de modification de l'alignement et de classement Place de la Paix (parcelle n° 139 section KE).

Après avoir pris connaissance de l'avis du commissaire enquêteur le Conseil Municipal

- Approuve le plan d'alignement tel qu'il a été établi.

PJ : 1 plan du projet

CERTIFIÉ CONFORME
DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE LE 16/12/2015



Le Maire



VILLE DE MULHOUSE
Service Informations Géographiques
Edité le 12 / 06 / 2015

PLAN DU PROJET
PLACE DE LA PAIX

ECHELLE : 1/500



LEGENDE



63m² à classer au DP

-  Alignement approuvé de rue
-  Alignement approuvé à supprimer
-  Alignement proposé de rue

